

PROCEDURE DE TRANSFERT

TRANSFERT DÉPART :

- Vous êtes étudiant-e à l'UFR SJEPG (+ IAE) et vous souhaitez vous inscrire dans une composante de l'Université de Franche-Comté :

Prendre contact directement avec le service de scolarité concerné

- Vous souhaitez poursuivre vos études dans une autre université :
 - 1^e étape : Vous devez en priorité prendre contact avec l'université d'accueil afin de prendre connaissance de la procédure d'admission.
 - 2^e étape : Dès réception de l'avis favorable à votre admission et après avoir pris connaissance de vos résultats définitifs (session 1 et session 2 le cas échéant), vous devez effectuer une demande de transfert à l'aide de l'imprimé [téléchargeable](#) sur la page intranet dans démarches administratives.
Attention, vous ne pourrez effectuer qu'une seule demande de transfert.
 - 3^e étape : L'imprimé de demande de transfert sera complété par vos soins et transmis au bureau de la scolarité accompagné du quitus de la bibliothèque.

La scolarité se chargera de transmettre la demande de transfert accompagnée de votre dossier universitaire complet à l'établissement concerné.

TRANSFERT ARRIVÉE :

- Vous êtes étudiant-e à l'Université de Franche-Comté :

Contactez le service de scolarité de l'UFR SJEPG pour prendre connaissance de la procédure d'inscription.

- Vous êtes ou vous avez été étudiant-e dans un autre établissement :

Faire votre demande d'admission sur la plateforme de l'Université de Franche-Comté <http://admission.univ-fcomte.fr/> en sélectionnant la formation souhaitée et en y déposant l'ensemble des pièces demandées y compris l'imprimé de demande de transfert de votre établissement d'origine.

CONTACT : sjegg-scolarite@univ-fcomte.fr , précisez Transfert en objet